Partenariat entre agriculteurs et gestionnaires de milieux aquatiques

Journée ARRA Pollution de l'eau liée aux activités agricoles

27 février 2015

À Alixan

Territoires de Chalaronne & Avanon, Calonne Petite Calonne

Plan de l'intervention

- Le contrat de rivière Chalaronne et les actions agricoles
- Aide à l'acquisition de matériel
- Mise en place d'une aire collective de lavage des pulvérisateurs et de traitement des effluents phytosanitaires
- Animation de Mesures Agro-Environnementales Territorialisées (MAET) et Climatiques (MAEC)

I) Le contrat de rivière Chalaronne et les actions agricoles

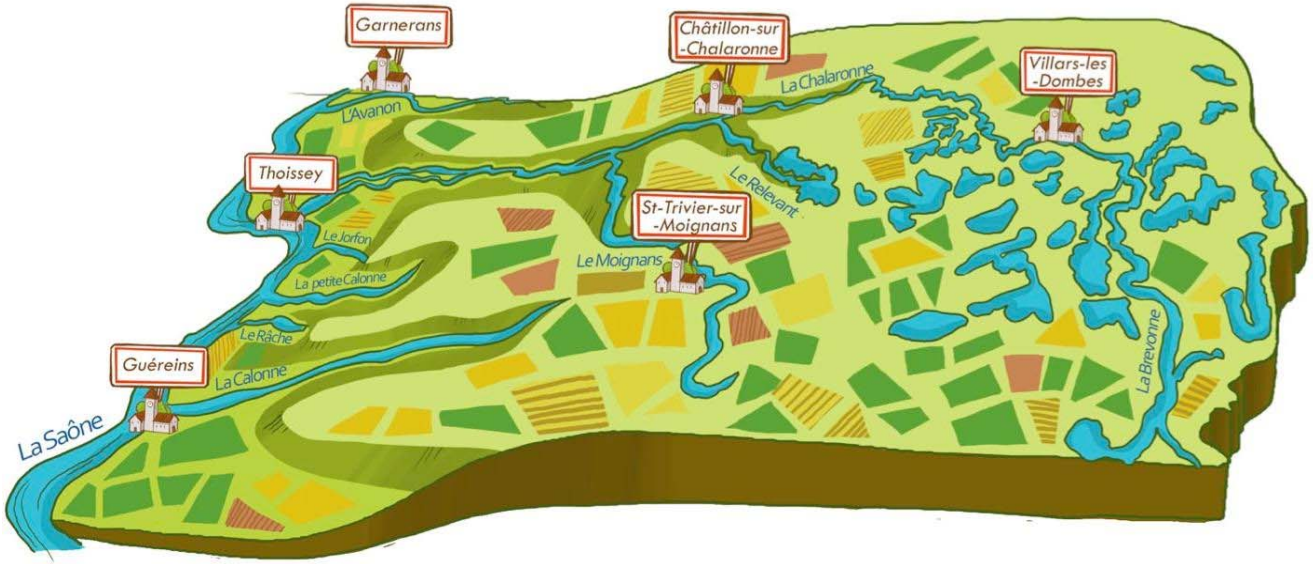

Périmètre du Syndicat et contrat de rivière

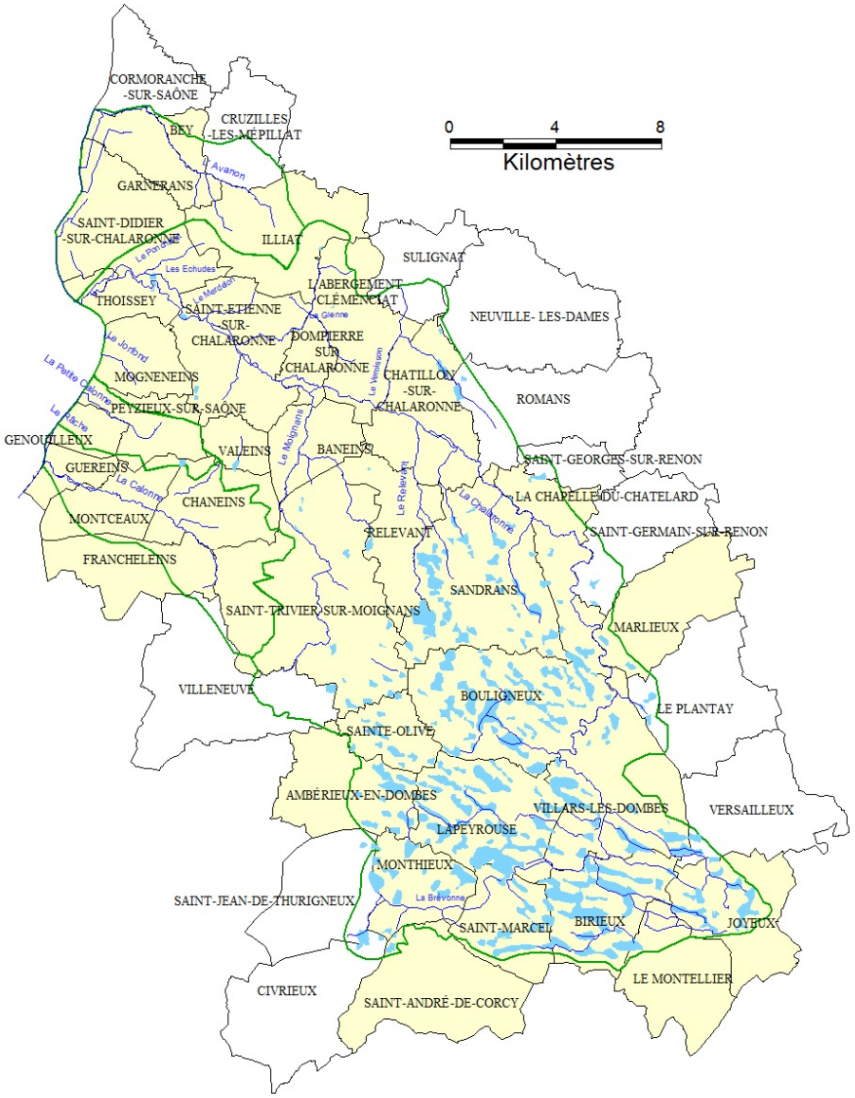

Département de l'Ain

6 rivières affluents de la Saône

Superficie totale : 417 km^2

397 étangs, 10% du bassin versant en eau

3 régions naturelles

Contrat rivière : février 2008-février 2015

- Limites des bassins versants
- Communes adhérentes au Syndicat
- Communes non adhérentes au Syndicat
- Etangs de la Dombes

Actions visant à limiter les pollutions diffuses et ponctuelles

Aires de lavage des pulvérisateurs

Plans de désherbage communaux

Matériels de désherbage alternatif

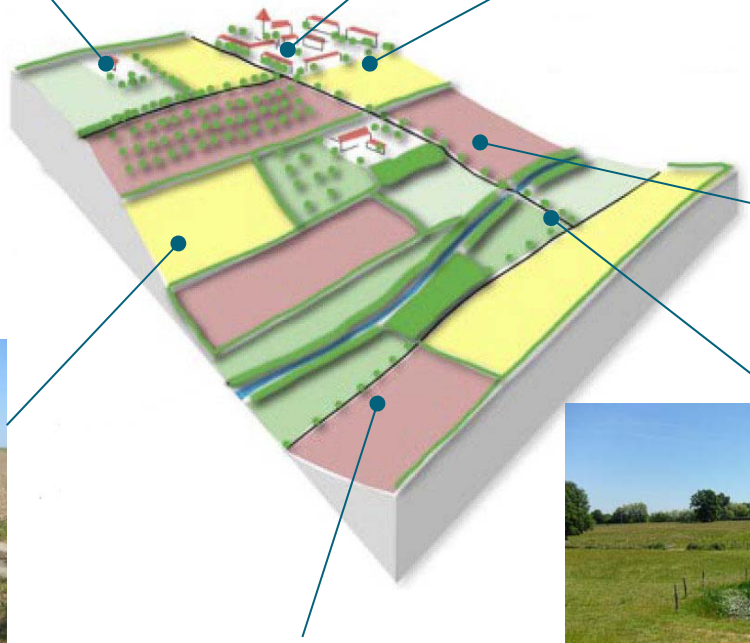

Plantation de haies et de ripisylve

Mesures Agro Environnementales

Restauration-création de mares / Aménagement d'abreuvoirs

II) Aide à l’acquisition de matériel

Aide à l'acquisition de matériel

- Objectifs : limitation à la source des pollutions et limitation des pollutions ponctuelles

- Appui du SRTC aux agriculteurs au cas par cas suite à la demande de ces derniers

- Rôle du SRTC : aide au montage du dossier de demande de subvention, aide pour le choix du matériel

- Exemple de matériel acquis par les agriculteurs (exploitations individuelles, sociétés agricoles, CUMA) : bineuse, équipements du pulvérisateur (buses anti-dérives, cuve de rinçage), boitier GPS

Aide à l'acquisition de matériel

Bineuse sur une parcelle de tournesol (mai 2014)

Guidage GPS

III) Mise en place d'une aire collective de lavage des pulvérisateurs et de traitement des effluents phytosanitaires

Une aire de lavage - remplissage de pulvérisateurs, qu'est-ce que c'est ?

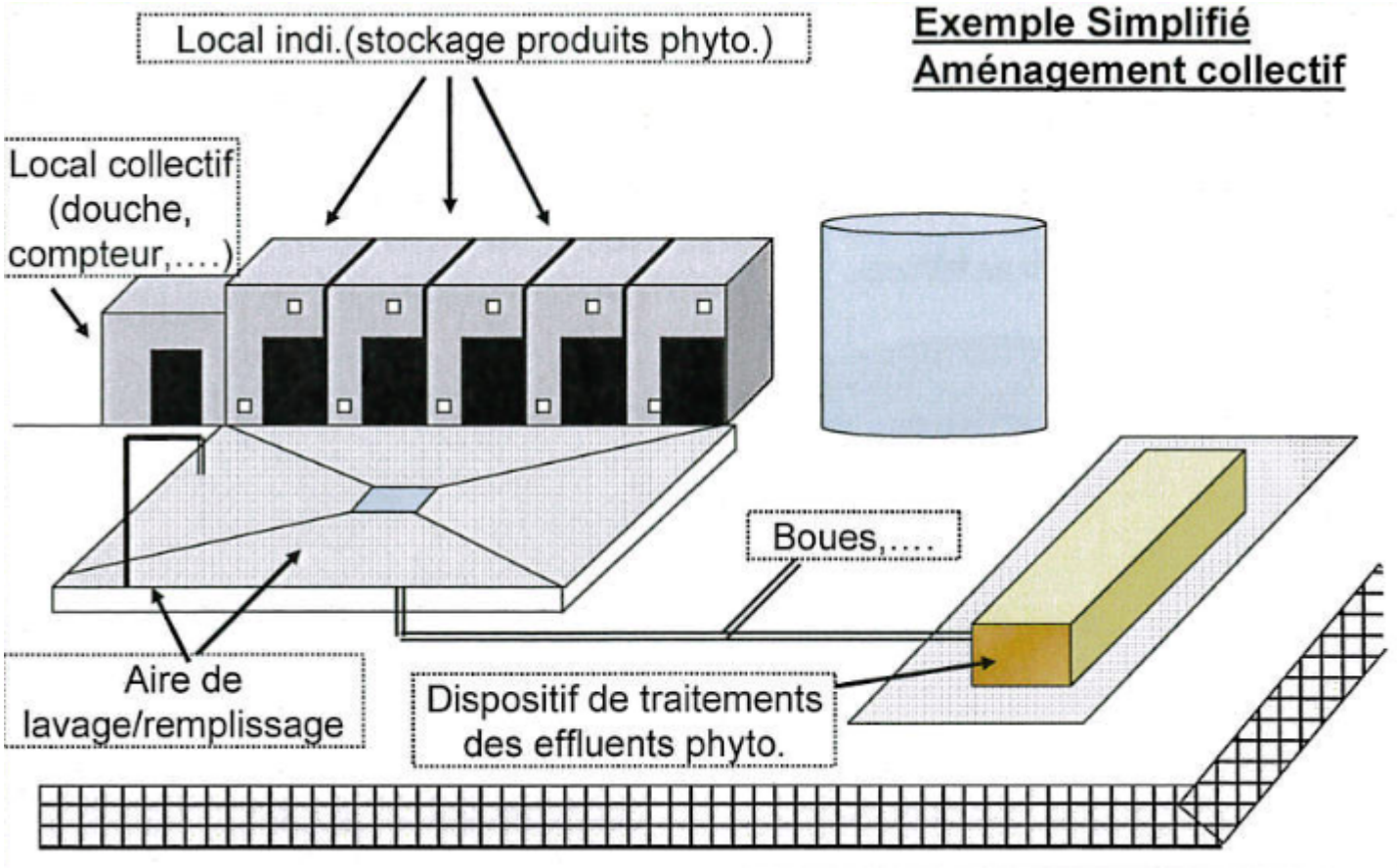

Dispositifs de traitement : exemples

- Héliosec®: Déshydratation des effluents sur une bâche par évaporation naturelle
- Phytobac®: dégradation des effluents par un mélange de terre et de paille (pouvoir épurateur des microorganismes du sol)

Architecture du projet

- Création d'une association loi 1901 avec des activités économiques le 26 septembre 2012 regroupant 9 agriculteurs, 1 société de prestation de services agricoles et 3 communes
- Périmètre du projet : 4 communes
- Conception: réalisation en interne avec l'appui du SRTC
- Délégation de MO au SRTC un temps envisagée avant d'être abandonnée pour des problèmes de gestion de la TVA

Implantation du projet et financement

- Foncier : Mise en place d'un bail emphytéotique pour la location de la parcelle à l'association
- Coût global du gros œuvre hors réseaux : 85 000 € HT
- Financement :
  - Emprunts
  - Aide à hauteur de 75% par l'Agence de l'Eau

Points forts et points faibles d'une aire collective

Points forts	Points faibles
Réduction du coût global du projet (économie d'échelle)	Positionnement du site par rapport aux utilisateurs
Répartition des coûts entre chaque utilisateur en fonction de leur utilisation	Clé de répartition des coûts pouvant être délicate à trouver
	Nécessite une bonne entente entre les utilisateurs

Réalisation des travaux

Terrassement, couche de forme et armature du béton

Réalisation des travaux

Réalisation du béton, local technique et dispositifs de traitement

IV) Animation de Mesures Agro-Environnementales Territorialisées (MAET) et Climatiques (MAEC)

MAET : gouvernance et communication

2 territoires sur le Syndicat de la Chalaronne :

- Aval: SRTC opérateur et animateur
- Amont (Dombes) : CA01 opérateur, syndicats de rivière Veyle et Chalaronne co-animateurs avec CA01

Communication autour du dispositif: réseau des syndicats et CA01, plaquettes envoyées par la DDT, réunions communales

Contrats signés entre 2008 et 2011 sur l'aval et entre 2008 et 2010 sur la Dombes

Zonage des MAET et enjeux associés

- Prairies humides du Val de Saône sud
  - Enjeux: qualité des eaux superficielles et préservation-restauration d'habitats humides
- Chalaronne aval
  - Enjeu: qualité des aux superficielles

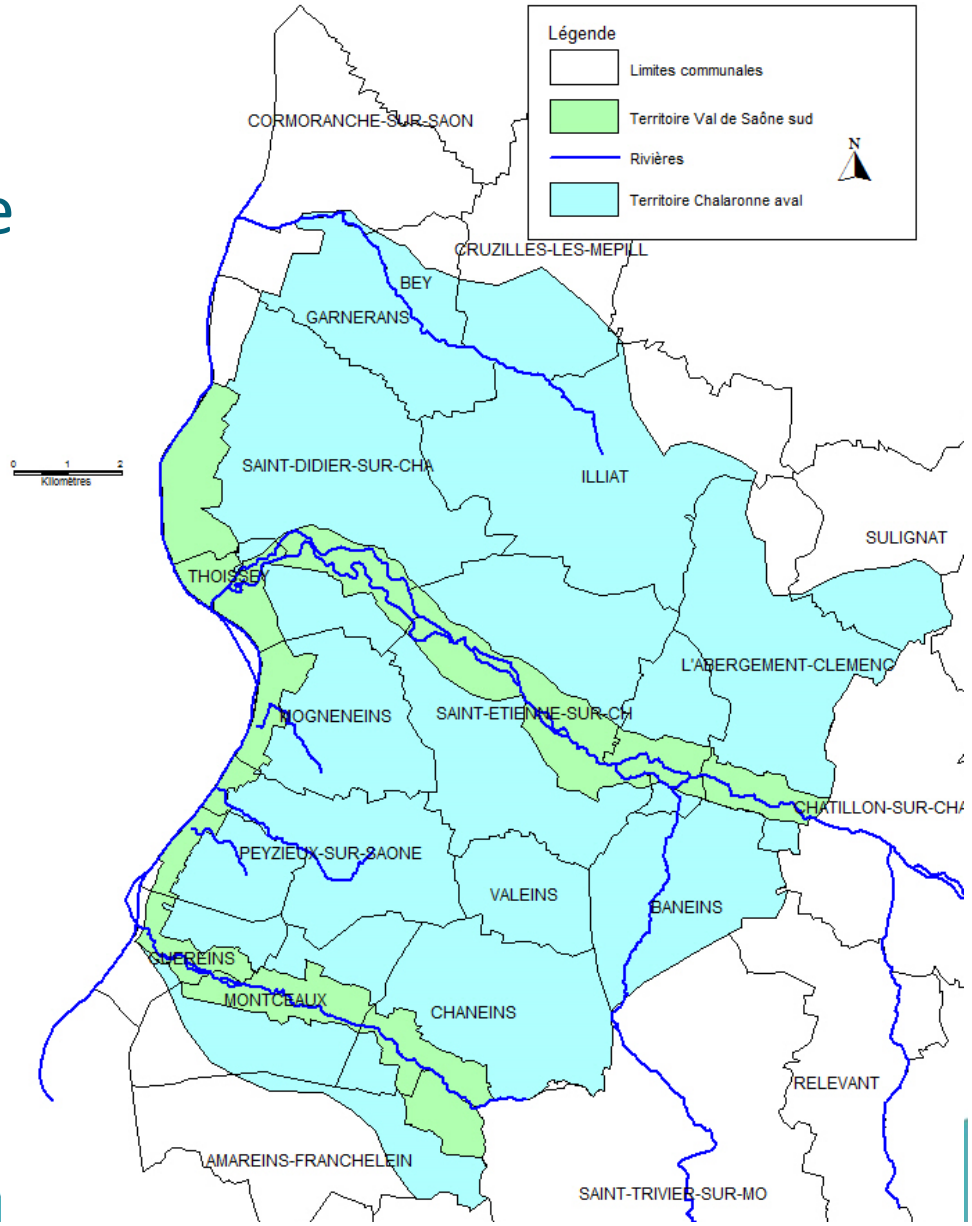

Quelques éléments de bilan
MAET Chalaronne aval

Intitulé de la mesure	Rémun.	Résultats par éléments et par contrat					
		Unité	Résultats 2008	Résultats 2009	Résultats 2010	Résultats 2011	Cumul
Bandes enherbées	369 €/ha	ha	2,09	3,22	2,54	1,12	8,97
		contrats	3	4	4	3	14
Entretien des haies	0.19 à 0,34 €/ml	kml	13,23	16,92	22,87	6,90	59,92
		contrats	6	6	10	5	27
Limitation de la fertilisation sur prairies humides	99.90 €/ha	ha	29,86	101,57	98,46	335,84	565,73
		contrats	4	8	7	6	25
Retour en herbe	289 €/ha	ha			11,92	19,24	31,16
		contrats			2	6	8
Cultures intermédiaires	17,2 €/ha	ha			365,02	150,00	515,02
		contrats			7	15	22
Restauration et entretien des mares	75 €/mare	mares			29,00	12,00	41,00
		contrats			7	3	10

- Coût prévisionnel tous financeurs : 490 531 €
- Coût global après montage des contrats (80% de l'enveloppe utilisée) :

		Résultats financiers			
	2008	2009	2010	2011	Total 2008-2011
Enveloppe financière utilisée tous financeurs	32 378 €	76 221 €	139 714 €	144 890 €	393 203 €

Des MAEC pour quels enjeux et objectifs ?

Enjeu prioritaire qualité des eaux superficielles sur l'aval de la Chalaronne

Limitation à la source des pollutions

Limitation des transferts de substances polluantes

Limitation des pollutions ponctuelles

Couverture des sols en hiver

Bilan qualitatif du dispositif

Points forts	Points faibles
L'un des seuls outils à la disposition des collectivités	Que se passe t-il après les 5 ans du contrat ?
Accueil favorable de la profession agricole	Equilibre complexe à trouver pour chaque MAET entre incitation financière et efficacité agroenvironnementale
Gain de visibilité pour la structure porteuse	Animation et suivi indispensable
Dispositif assez souple…	… mais des problèmes administratifs fréquents !
Bonne complémentarité entre structures animatrices	Rigidité de certains cahiers des charges
Nette distinction entre structure animatrice et structure assurant le paiement et le contrôle auprès des agriculteurs	Aucune MAET ne proposait de réduction de doses de produits phytosanitaires

Des MAEC pour quels enjeux et objectifs ?

Enjeux secondaires localisés : biodiversité et érosion

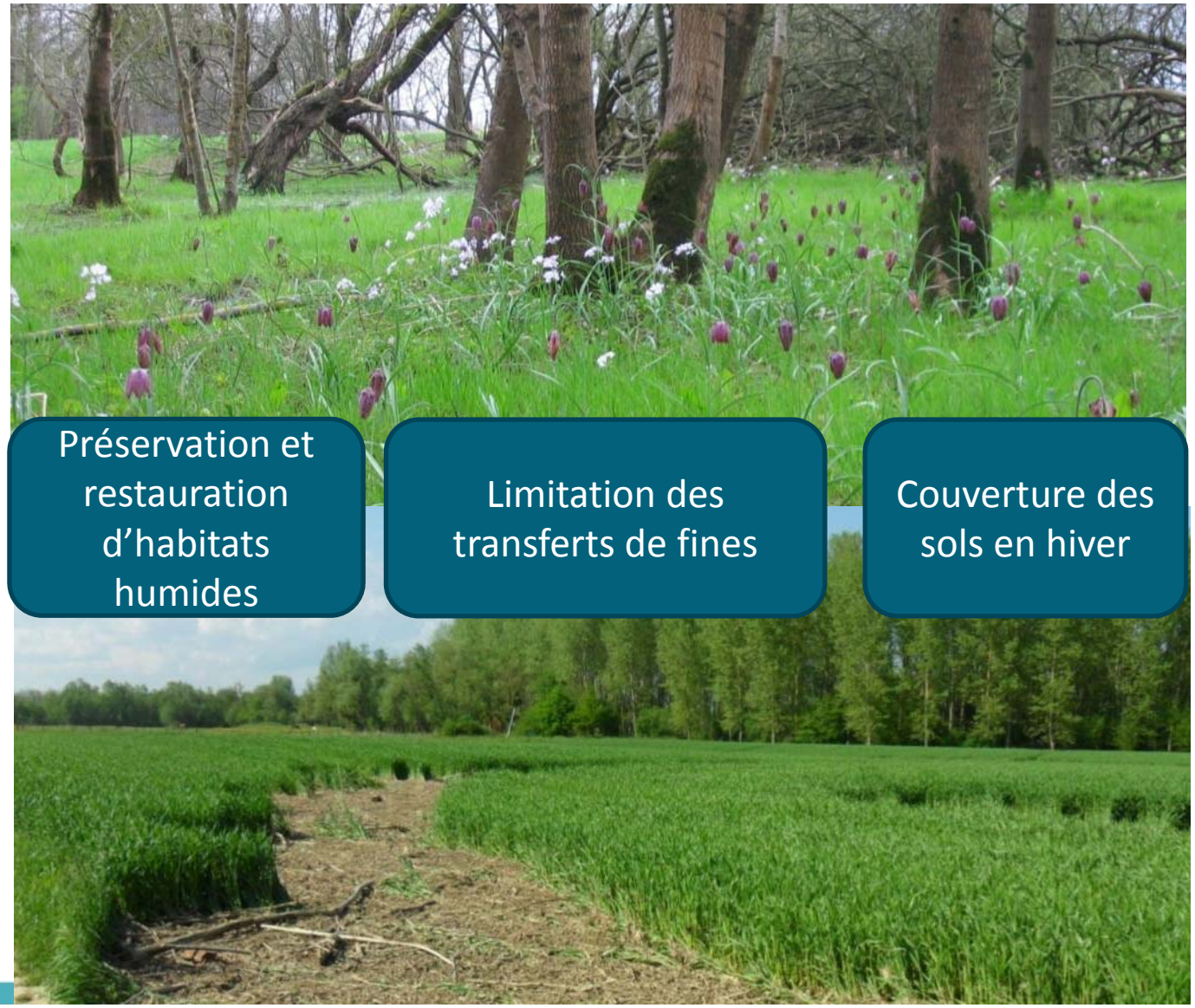

Zonage des MAEC

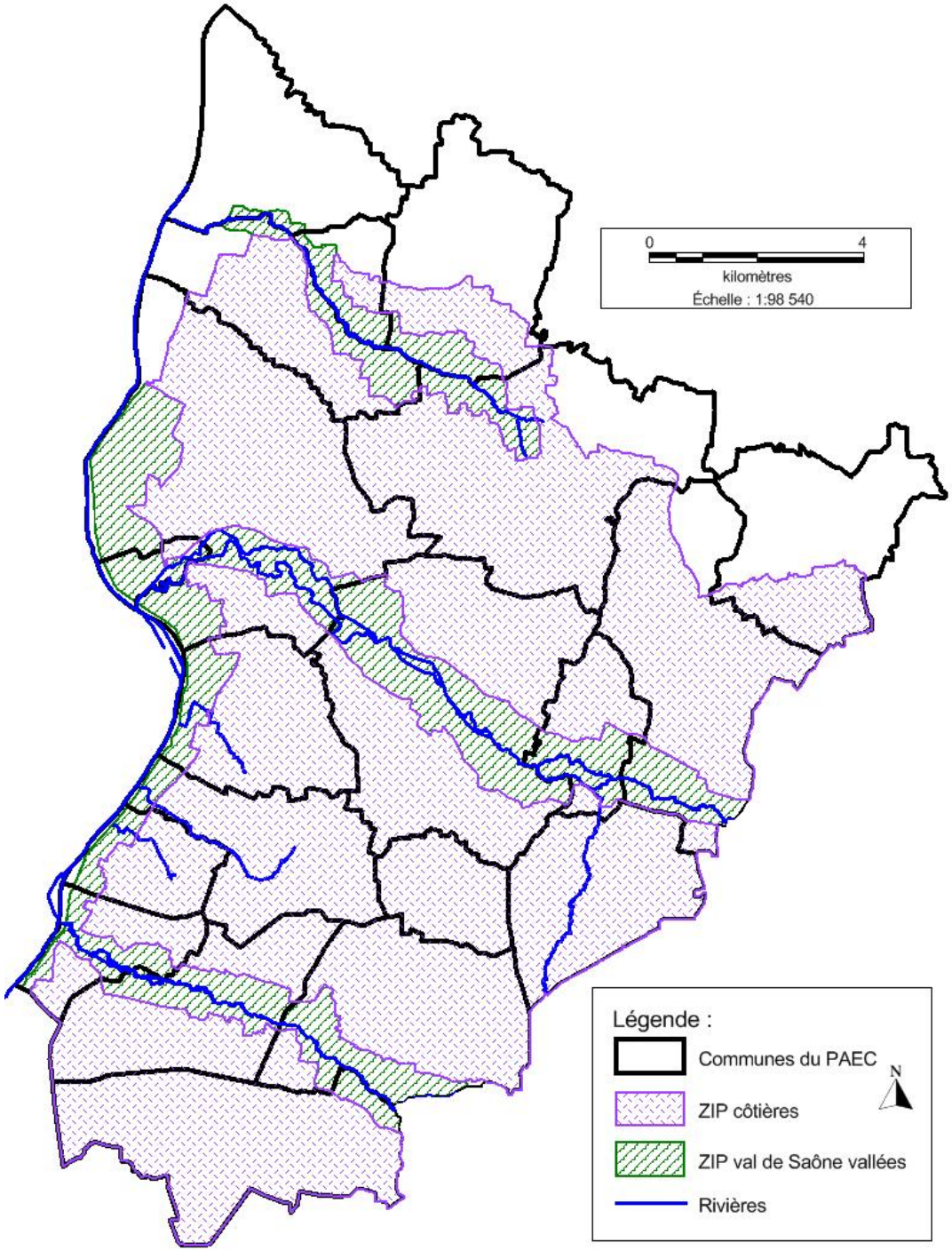

2 Zones d'Intervention Prioritaires (ZIP):

- Côtières
- Val de Saône Vallées

MAEC proposées

- 2 types de MAEC proposées sur le périmètre:
  - **Mesure à l'échelle de l'exploitation:**
    - ✓ Polyculture élevage
  - **Mesures à l'échelle de la parcelle :**
    - ✓ Destinées aux prairies humides : retard de fauche, gestion des milieux humides, absence de fertilisation
    - ✓ Destinées aux éléments du paysage : entretien des haies, mise en place de bandes enherbées,
    - ✓ Destinées aux grandes cultures : réduction des doses d'herbicides, lutte biologique

Actions complémentaires renforçant l'efficacité des MAEC

- ✓ Acquisition de matériel
  - Désherbage alternatif
  - Lamier et barre sécateur
- ✓ Mise en place d'une aire de lavage
- ✓ Appui à des actions menées par d'autres acteurs
  - Techniciens des coopératives et négoces
  - Travail sur l'autonomie alimentaire du groupe Bressor
  - Micro-filière luzerne (Cibeins)
  - Valorisation de l'élevage bovin dans le Val de Saône

Communication

- Envoi d'une plaquette à l'ensemble des agriculteurs des 20 communes (180 exploitations)
- Information des communes et communauté de communes
- Organisation de 2 réunions publiques

Merci pour votre attention